



**Rapport annuel
2011**

Contenu

Rapport d'activité 2011	1
Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2011	2
Dicastère assurances	8
Rapport «sinistres» 2011	9
Statistique des sinistres	10
Dicastère «sécurité et prévention»	11
Comptes annuels 2011	12
Budget des dépenses pour 2012	18
Comité	19
Direction administrative	20
Organisation	22





Rapport d'activité 2011

Jean-Paul Grünenwald

1

Voici venu, au terme d'une année si vite écoulee, le temps de notre traditionnel bilan. Deux événements ont marqué 2011: le vote sur le dépôt des armes à l'arsenal avec le registre fédéral de détention d'une part, et la poursuite de la crise financière d'autre part.

S'agissant du premier objet, nous ne pouvons que nous réjouir du refus exprimé par le peuple Suisse, qui a compris qu'une pratique éprouvée depuis de nombreuses années répond aux besoins de prévention et de sécurité pour notre pays. Nous devons rester vigilants et inviter tireuses et tireurs à se montrer respectueux des règles environnementales et de sécurité; seule une telle attitude permettra de résister à d'éventuelles attaques futures.

Le second objet a un impact négatif pour notre compagnie; la crise financière qui perdure, en Europe et dans le monde, a eu pour première conséquence l'appréciation toujours plus forte du franc suisse; l'euro s'est échangé, au plus bas dans le courant de l'été, à CHF 1.04, ce qui a exercé une pression considérable sur nos placements.

Le Comité directeur, avec à sa tête Monsieur Hans Ruedi Liechti, a fait un travail exemplaire en faveur de notre compagnie, pour le bonheur des sociétés de tir en général. En ce qui concerne les sinistres, notre soutien et l'aide aux sociétés ont vidé le compte des versements bénévoles et les CHF 30'000.00 qui y étaient affectés se sont trouvés épuisés à fin mai déjà. Au début de l'automne, alors qu'une demande arrivait en faveur des frais de justice pour le soutien d'un moniteur de tir, nous n'avions plus d'argent dans le compte réservé et approuvé par l'assemblée annuelle des délégués; ceci pour souligner particulièrement l'aide que nous apportons aux personnes actives, mais vic-

times, qui supporteraient, sans notre contribution, une part plus lourde encore des frais engendrés par la pratique du tir.

Les trois drames, avec mort d'hommes que j'ai connus depuis 1996 sont dus à de la munition en trop, ou à une cartouche d'essai non comptabilisée ou non contrôlée. En 2012, la Confédération, pour accroître la sécurité, va innover en imposant sur la feuille de stand un contrôle obligatoire du nombre de cartouches en possession des tireurs au début et à la fin de l'exercice.

Sous la houlette de M. Peter Schneeberger, le groupe de spécialistes en assurances qui a travaillé sur nos CGA a conclu que ces dernières étaient bonnes et complètes, pour autant que les sociétés et les membres en respectent le contenu, en particulier en ce qui concerne le listage des activités dans le programme annuel.

La révision des statuts a été menée avec succès et les changements proposés à l'assemblée générale sont nécessaires à la pratique ainsi qu'à la gestion dynamique de nos activités et sont adaptés à la nouvelle loi fédérale sur les compagnies d'assurance qui vient d'entrer en vigueur. C'est de cette manière que l'USS Assurances pourra assumer ses obligations futures envers les sociétés de tir et les organes responsables du contrôle et de la garantie de nos services.

Je terminerai ce rapport en remerciant tous les membres du Conseil d'administration qui m'aident et m'accompagnent dans ma noble tâche. Des félicitations et remerciements particuliers vont à MM. Hans Ruedi Liechti et Rolf Schmutz, ainsi qu'aux membres de Comité directeur, pour leur disponibilité et leur dévouement.

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de la Coopérative USS Assurances 2011

Date **Vendredi, 29 avril 2011**
Lieu **Centre de culture et de Congrès
à Aarau**
Heure **17.00 – 18.00 h**

Ordre du jour

1. Salutations, Constitution, Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 23 avril 2010 à Landquart
Proposition: acceptation du procès-verbal
3. Rapport annuel 2010
Proposition: acceptation du rapport annuel comme présenté
4. Comptes annuels 2010
 - a) Rapport de l'organe de contrôle
 - b) Acceptation des comptes annuels et attribution de l'excédent de recettes de 2010
Proposition: Acceptation des comptes annuels avec un excédent de recettes de CHF 145'817.97, inclus le solde de l'excédent de l'année précédente; attribution de cet excédent selon proposition se trouvant dans le rapport annuel.
5. Décharge au comité
Proposition: Déclaration de décharge
6. Elections
 - 6.1 Election d'un membre du comité
 - 6.2 Election de l'organe de contrôle pour une année
Proposition: BDO AG, Berne
7. Fixation d'un crédit libre pour les cas non couverts par l'assurance responsabilité civile (art. 9 Al. 9 chiffre. d des statuts)
Proposition: Acceptation CHF 30'000.00
8. Décision concernant le budget de l'administration pour 2011 (art. 9 Chiffre. 9 al. e des Statuts)
Proposition: Acceptation
9. Honorariat
10. Divers

En ouverture, Werner Häusermann, président des tireurs du canton d'Argovie, salue les délégués et les invités. Il présente brièvement son canton d'origine qui s'étend sur 1'404 km². Il est habité par 600'000 personnes qui vivent dans 220 communes. Il relève la beauté du canton avec ses rivières, châteaux et le lac d'Hallwil. Il termine avec le slogan du canton: «Une visite dans le canton d'Argovie vaut toujours la peine».

1. Salutations, Composition, Nomination des scrutateurs

Le président ouvre cette Assemblée avec ces paroles: «C'est un plaisir tout à fait exceptionnel d'être à Aarau, au coeur du sport de tir de notre pays. Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue et je me réjouis de notre magnifique séjour passé ici dans cette vieille capitale de la République Suisse et de cette 124^{ème} Assemblée des délégués depuis la création de l'USS Assurances.»

Les délibérations de ce jour sont enregistrées. Une traduction simultanée est à votre disposition. Avant d'ouvrir les débats, je tiens à remercier le Président pour cette invitation à Aarau. Je remercie tout particulièrement le comité d'organisation, sous la direction de Rudolf Zinniker, pour le travail effectué.

Les salutations des Autorités sont apportées par le vice-maire de la ville d'Aarau. Il présente sa Commune et ses traditions par des paroles sympathiques.

Les personnes présentes observent une minute de silence en souvenir de tous nos camarades tireuses et tireurs qui nous ont quittés l'année dernière. En leur nom à tous le président cite le nom de notre membre d'honneur Fausto Foppa. L'hommage aux disparus est accompagné par un morceau de musique interprété par le «Big Band for Fun», sous la direction de M. Rolf Ambauen.

La liste des invités est déposée sous forme écrite. Sont salués spécialement :

- Représentant des Autorités du lieu:
M. Carlo Mettauer, vice-maire de la Ville d'Aarau

- Représentant de l'organe de contrôle:
M. Jakob Burkhard, BDO AG Berne
- Représentants du SAHS, et Expert des installations de tir fédérales:
M. le colonel Laurent Ducret, Chef SAHS
M. le Lt col Hansjörg Langenegger,
Expert des places de tir fédérales
Mme Kathrin Stucki, Cheffe de l'activité de tir hors du service
- Les Officiers fédéraux de tir:
23 membres
- Les membres du Comité central de la FST:
Mme Dora Andres, Présidente avec son comité au complet
- M. Urs Weibel, Chef Sport d'Elite FST

Les représentants des associations de tir suisses, en particulier:

- ASTA Ass. Suisse de Tir à l'arbalète
Président Andreas Burkhalter
- FSTD Féd. Suisse de Tir Dynamique
Président Peter A. Wiederkehr
- ASTV Ass. Suisse des Tireurs Vétérans
Président Bernhard Lampert
- ASM Association Suisse de Match
Président Heinz Bolliger
- ASVTS Ass. Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs
Président Jacques Dessemontet
- ASCC Ass. Suisse des cibarres et chefs de stands
Président Bruno Berchtold

Chaque personne, qui au sein de notre grande communauté des tireurs, a pris une fonction dirigeante est saluée et remerciée pour sa collaboration. Le président leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction lors de leur engagement.

Représentants de la presse:
Mme Ester Nüssli, Tir Suisse
M. Heinz Bolliger, Roi du Tir

Plusieurs invités et délégués se sont excusés pour cette Assemblée.

L'invitation à participer à cette Assemblée est parvenue dans les délais, conformément aux statuts et complète. L'Assemblée a été publiée dans le journal Tir Suisse ainsi que dans la feuille officielle du Registre du Commerce du 11.4.2011.

L'Assemblée se déclare d'accord avec l'ordre du jour présenté.

Le président ajoute, en complément à son rapport annuel: «2010 a été l'année durant laquelle nous nous sommes investis avec succès pour les résultats obtenus lors de la votation du mois de février. Le peuple suisse a donné une réponse claire aux initiants.

Une commission a été créée, qui doit garantir l'existence de notre USS Assurances. Le jour après la votation elle s'est réunie et organisée. De l'analyse effectuée, il ressort que nous devons nous astreindre à trouver des possibilités d'assurer d'autres associations que celles qui pratiquent le tir et ainsi garantir une plus grande rentrée des montants des primes.

Il faudrait agir de telle sorte que les frais puissent être diminués et de pouvoir compter sur une rentrée de primes pour un montant avoisinant les CHF 400'000 par année. De plus, une véritable demande existe afin de pouvoir couvrir les tireurs et les sociétés de tir par une assurance juridique. La première offre que nous avons reçue ne correspond pas à notre attente et n'est pas une couverture globale. La somme demandée est tout simplement impayable.

Cette année 2010 a été marquée par le succès remporté par la Fête fédérale de tir qui s'est déroulée sans accident. L'USS Assurances était représentée et avec succès par deux groupes de tireurs à 300m et un groupe au pistolet au Concours d'Armée. Nous félicitons et remercions toutes les personnes qui ont collaboré au succès de cette Fête fédérale. Ce résultat a aussi influencé positivement le résultat de l'initiative populaire.

Les comités sont à la recherche de nouveaux collaborateurs afin de garantir nos services et l'avenir de notre Coopérative. Nous sommes la plus petite société d'assurance, mais aussi la meilleure marché. Nous devons tout mettre en œuvre afin de pouvoir garantir des prestations de qualité.»

Pour terminer, je remercie tous les membres du comité directeur pour leur soutien, de même que notre directeur administratif Hans Rudolf Liechti, son remplaçant Rolf Schmutz et tous les responsables. Leur travail garanti la renommée de notre assurance.

Constitution

Président	Jean-Paul Grünenwald
Procès-verbal	Hans Rudolf Liechti
Contrôle	Siegfried Meier + Rolf Schmutz
Traduction	simultanée

Présences

Comité	4
Délégués	184
Total Droit de vote	188
Majorité absolue	95
Invités	72
Organe de contrôle	1
Comité administratif	6
Total présences	267

Scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont élus:
Walter Krebs, Louis Steinacher, Hans Walder,
Josef Dürr, Beat Hüppi, Jürg Rüeeger, Ruedi Meier

Si une élection ou une votation devait avoir lieu au bulletin secret, c'est Siegfried Meier, vice-président du comité de l'USS Assurances qui présiderait le bureau de vote. Sont membres de ce dernier, les scrutateurs ainsi que Rolf Schmutz, membre du comité administratif.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 23 avril 2010 Landquart

Le procès-verbal, rédigé par Martin Schwaller est publié dans le rapport annuel en langue allemande et française aux pages 1 à 9.

Décision: Le procès-verbal 2010 est accepté par l'Assemblée sans aucune discussion, avec une abstention.

3. Rapport annuel 2010

Le rapport annuel a été annexé à l'invitation de ce jour. Il est complet et reflète avec transparence les activités de l'année écoulée.

Décision: Le rapport annuel 2010 est accepté à l'unanimité.

Avant que le président ne passe la parole au directeur administratif et caissier Hans Rudolf Liechti, il tient à le remercier pour son activité déployée en qualité de directeur administratif ainsi que pour ses compétences mises au bénéfice des tireurs.

4. Comptes annuels 2010

Hans Rudolf Liechti, directeur administratif, renseigne sur les activités du comité administratif et sur les comptes 2010.

Durant l'année écoulée il a fallu s'adapter à la révision partielle des conditions générales de base des assurances. Il n'a pas toujours été facile de communiquer les nouveautés, en particulier le fait que les tirs de sociétés (auparavant tirs du groupe B), qui durent plus longtemps que 2 jours ou 4 demi-journées, doivent conclure une assurance spéciale. Il constate que l'USS Assurances est arrivée à ses fins grâce à l'aide des chefs cantonaux des tirs libres qui nous ont communiqué les manifestations. Malheureusement, nous avons également entendu par ici ou par là quelques critiques négatives. Des réponses claires ont été données aux organisateurs. Conséquence de cette modification, l'adaptation du montant des primes a été immédiatement critiquée.

Il tient à cœur à l'USS Assurances de mieux se faire connaître auprès des tireurs. Par une forte présence lors des manifestations et conférences, des cours pour moniteurs de tirs, cours jeunes tireurs et des associations, l'USS Assurances tentera d'être plus visible. Nous pouvons aussi compter sur le soutien du SAHS et des OFT.

Au jour d'aujourd'hui les sites internet jouent un rôle essentiel. Nous tentons sans cesse d'adapter le nôtre et de l'améliorer. Depuis quelques jours, vous constaterez qu'il est également disponible en langue italienne. Ainsi, nos camarades peuvent s'informer de nos activités sur la page d'accueil dans leur langue.

En mettant un lien sur leur site, les cantons, associations régionales et sections peuvent nous aider à mieux nous faire connaître. Le directeur administratif a regardé sur les sites des cantons: des 35 sites consultés, 7 ont mis un lien. Il invite donc tous les autres à ouvrir un lien «assurances des tireurs».

Il ne s'agit pas seulement de prendre connaissance de la fortune de l'USS Assurances, mais aussi des prestations qui sont fournies.

Le seul moyen pour maintenir les sinistres dans une mesure acceptable est la prévention. Hans Rudolf Liechti cite les moniteurs de tir qui remplissent leur tâche au plus près de leur conscience.

Ce sont eux qui portent la plus grande responsabilité dans les stands. L'activité de conseil de notre membre du comité administratif, Ueli Blaser, dans ce domaine, est sans faille. Durant l'année dernière, ses compétences en la matière ont été sollicitées de nombreuses fois. Il établit les bases qui permettent de conclure des assurances correctement. Nous améliorons cette prestation sans relâche. Malgré tout, il ne faut pas perdre de vue que toute l'USS Assurances est une organisation de milice. L'activité déployée l'est sur le temps libre de chacun. Ceci est également valable pour les autres membres du comité administratif.

Durant l'année écoulée, les actions

- Déviateurs de douilles
 - Appareils de protection de l'ouïe
- ont été maintenues. Ces deux actions ont été subventionnées par CHF 30'894.25.

15 ans nous séparent de la dernière action des «pharmacies de secours». Dans passablement d'installations de tir, ces pharmacies sont dans un état désolant. Nous sommes à l'étude d'une nouvelle action allant dans ce sens.

«Prévenir vaut mieux que guérir».

Autorité de surveillance des assurances

FINMA

Malheureusement, aucune modification de la surveillance de la FINMA n'a été enregistrée. Le temps qui doit être consacré au rapport périodique est toujours très important. La motion déposée par le Conseiller aux Etats Bischof n'a pas encore porté ses fruits. Heureusement, nos rapports n'ont, à ce jour, apporté aucun commentaire.

Comptes annuels 2010

Les comptes annuels sont imprimés aux pages 14 à 16. Des explications sont données par position. Les informations suivantes sont encore apportées:

- A fin 2010, nous comptons 3'452 coopérateurs. Durant l'année prochaine, ce nombre devrait diminuer. Les nouvelles primes ont rapporté la somme de CHF 33'000.00. Nous attendons un montant plus important provenant des assurances spéciales. La FFT d'Aarau n'a pas atteint la somme exposée, de telle sorte que nous avons dû prendre acte d'une forte diminution des primes d'assurance.

Investissements

Durant les années écoulées, nous avons dû tenir compte des fortes turbulences des marchés financiers. En 2008, la Bourse était si mauvaise, que nous avons dû faire appel à nos réserves pour un montant de CHF 1'6 Mio. En 2009, la Bourse s'est reprise, de telle sorte que nous avons pu remplacer la somme prélevée. Pour ce qui est de l'année 2010, le cours des devises de l'Euro, de l' US \$ et de la £ ont tellement chuté que nous avons enregistré des chiffres négatifs. Le cours de l'Euro est descendu de plus de 16% et il en est de même pour d'autres valeurs.

Les cours de la Bourse étant si mauvais, nous avons à nouveau dû liquider nos réserves.

Grâce à notre stratégie prudente, nous ne connaissons aucun problème, ce qui veut dire que nous avons encore assez de réserve. Nous ne nous engageons dans aucun investissement étranger sauf si ceux-ci peuvent être faits aux mêmes conditions que par le passé.

Quelques informations sur le dépôt de titres:

	2010	2009
Performance	- 3.27%	+ 11.0%
Rendement brut	232'578.15	196'123.00
Répartition des placements		
Obligations	41.2%	46.8%
Actions	30.0%	29.2%
Fonds	28.8%	24.0%

Les fortes variations du cours des obligations et fonds nous ont obligés à modifier la présentation de ceux-ci afin de répondre aux directives de la FINMA.

Immeuble route de Fribourg

L'immeuble est bien occupé. Le prix de location se situe dans la moyenne locale. Lors de changement de locataire le temps d'attente est un peu plus long, en raison des conditions actuelles du marché.

- Rendement brut des locations CHF 140'274.00 (141'274.85)
- Vu la situation du marché, aucune possibilité d'amortissement
- Rendement brut 6.52%

Charges

Les charges ont augmenté de CHF 28'000.00 à CHF 173'000.00 à relever:

- Pour 2010, le montant des sinistres se monte à CHF 62'000.00 (année précédente CHF 46'000.00).
- Le crédit libre a été utilisé à hauteur de CHF 24'880.00. Quelques cas sont encore en suspens, de telle sorte que la proposition d'augmenter la somme du crédit libre sera faite.
- Pour les indemnités de fonctions, salaires et révision, les chiffres sont identiques à l'année dernière.
- L'Assemblée des délégués de Landquart a coûté, par rapport à celle de l'année précédente à Näfels, environ CHF 4'000.00 de moins. L'organisation de l'Assemblée des délégués doit être revue. Les frais de l'AD d'Aarau sera sensiblement plus élevés en raison des infrastructures.
- En prévision du Jubilé de l'USS Assurances en 2013, une mise en réserve de CHF 30'000.00 a été effectuée. Une action a été planifiée qui sera tout au bénéfice des tireurs.
- Sur le compte Sponsoring se trouve le montant que nous avons accordé au Comité contre l'initiative «sur les armes» et le don envers la FFT. Ces montants disparaissent cette année.

Bilan

- Aucun risque n'est compris dans le bilan.
- Les installations (mobilier/PC) sont amorties à CHF 1.00
- Le capital propre, après répartition des bénéfices (sans réserve) se monte, au 31.12.10 à CHF 5'838'000.00

Gains annuels et répartition de ceux-ci

L'Assemblée des délégués de ce jour dispose, pour la répartition du gain annuel, de CHF 145'817.97. Proposition de répartition comme suit:

Réserve statutaire	CHF 115'000.00
Réserve technique	CHF 30'000.00
A reporter sur nouveau compte	CHF 817.97

Révision

La révision a été effectuée par l'entreprise BDO AG. Son rapport se trouve en page 17.

L'actuaire, Mme Dr. Ort fera parvenir son rapport 2010 à la FINMA. Ici aussi, aucune surprise n'est à attendre.

Pour terminer, Hans Rudolf Liechti constate que: «Comme relevé plus haut, nous sommes tous miliciens. Nous consacrons de notre temps libre pour l'USS Assurances et ainsi pour l'activité de tir en Suisse. En plus du plaisir que nous avons à travailler, il faut une bonne dose d'idéalisme. Je suis content d'avoir une bonne équipe. Il faut parfois aussi avoir le dos large. Je leur adresse mes remerciements pour leur engagement et leur soutien.»

a) Rapport de l'organe de révision

C'est M. Jakob Burkhard qui parle pour l'organe de révision BDO Visura et se réfère à son rapport se trouvant en page 17 du rapport annuel. Il confirme les déclarations de Hans Rudolf Liechti, qui fournit des comptes précis. Etant donné qu'aucune question n'est posée, l'organe de révision propose que les comptes présentés, ainsi que la proposition de répartition des gains, soient acceptés.

b) Acceptation des comptes annuels et répartition des gains 2010

Décision: L'Assemblée décide de soutenir ces propositions à l'unanimité.

5. Décharge au comité

Décision: Le comité est déchargé à l'unanimité.
Le président Jean-Paul Grünenwald remercie pour la confiance témoignée.

6. Election

6.1 Election d'un nouveau membre au sein du comité

En qualité de nouveau membre du comité est proposé: Rudolf Vonlanthen, 1954 de Giffers (FR).

Bernard Uldry, vice-président de l'Association fribourgeoise de tir présente, Ruedi Vonlanthen. Le candidat est président des tireurs Fribourgeois. Il est agent général de la Vaudoise Assurances à Fribourg. Il est membre du Parlement du même canton. Il a été, durant plus de 20 ans, président de commune à Giffers.

Décision: Rudolf Vonlanthen est élu à l'unanimité.

Rudolf Vonlanthen remercie pour la confiance témoignée et accepte l'élection.

6.2 Election de l'organe de révision pour une année

Décision: La proposition de réélire l'entreprise BDO SA, Berne, obtient l'unanimité.

7. Fixation du crédit libre en cas de refus de couverture par la RC (art. 9 Chiffre 9 al d, des statuts) CHF 30'000.00

Ce crédit libre est utilisé principalement afin d'indemniser des cas spéciaux. Au vu des besoins des dernières années, le montant proposé est de CHF 30'000.00 en lieu et place des CHF 20'000.00 connus jusqu'ici.

Décision: La proposition de CHF 30'000.00 est acceptée à l'unanimité.

8. Décision au sujet du budget d'exploitation 2011 (art. 9 chiffre. 9 al. e des status)

Décision: La proposition faite au budget d'exploitation 2011 est acceptée à l'unanimité.

9. Honorariat

Les Officiers fédéraux de tir suivants sont remerciés pour leurs nombreuses années d'activité:

Colonel EMG Hans Tschirren,
OFT ar 5, 1999 – 2009

Major Ruedi Herold,
OFT ar 17, 2006 – 2009

10. Divers

La parole n'est pas demandée

L'Assemblée des délégués 2012 aura lieu à Delémont le 27 avril 2012.

Fin de l'Assemblée: 18.00 h

Aarau, le 29 avril 2011

Coopérative USS Assurances
Le secrétaire
Hans Rudolf Liechti

Dicastère assurances

Les nouvelles conditions, stipulant qu' une assurance spéciale doit être conclue pour les concours de sociétés (auparavant tirs du groupe B), qui durent plus de deux jours ou quatre demi-journées, (art. 31.1 et 7 des CGA USS) ont été dans leur grande majorité, bien acceptées. Passablement de cantons nous ont communiqué les adresses des organisateurs et nous les avons rendus attentifs aux besoins en assurance. Ce n'est pas encore le cas pour tous les cantons. Nous espérons que ceci s'améliore encore en 2012. L'année dernière de nombreuses manifestations de tir ont été organisées, dont trois tirs cantonaux ainsi que la Fête fédérale à l'arbalète à Aegegi.

Les sociétés ont désiré être renseignées dans tous les domaines de l'assurance. Beaucoup de questions ont été posées sur notre propre assurance mais aussi sur nos partenaires la Vaudoise et la Nationale. Il s'agissait avant tout de questions se rapportant à la responsabilité civile, à l'assurance des choses et des transports. Ce service a été fortement apprécié.

Nos informations, relayées par la presse spécialisée et par notre site internet, sont efficaces. Bon nombre d'assurances spéciales ont été conclues. Notre offre pour les cantons et les sous-associations a été utilisée. La conclusion d'assurances directement faites par le site internet est de plus en plus courante.

Lors de sinistres, plusieurs sociétés étaient sous, voire pas assurées du tout. L'USS Assurances vous couvre dans tous les cas de responsabilité civile et en matière d'accident. Des petits sinistres, comme la détérioration de petit matériel servant au tir, sont aussi couverts. Pour des manifestations plus importantes ou des Fêtes cantonales, nous sommes prêts à vous faire une offre. Les spécialistes de l'USS Assurances sont prêts à vous aider.

Les infrastructures mobilières tels que stands de tir, le mobilier qui s'y trouve, celui de votre carnet-zet, votre drapeau, fanion et la munition sont à assurer auprès d'une compagnie privée.

Il vaut la peine de contrôler votre portefeuille d'assurances. Nos spécialistes de l'USS Assurances sont à votre disposition pour le faire et vous conseiller.

Après plus de 20 ans passés au service des tireurs de toute la Suisse, il est temps pour moi de remettre mon mandat dans des mains plus jeunes, afin que je puisse m'investir encore un peu pour ma famille et mes hobbies. Je peux affirmer que ces années passées à votre service étaient belles, intéressantes et les contacts avec les fonctionnaires de tir de toute la Suisse ont été enrichissants. Certains contacts de camaraderie sont devenus des contacts amicaux que je ne voudrais pas perdre. Je vous remercie tous pour votre collaboration et vous invite à accorder à mes successeurs la confiance que vous m'avez témoignée.

Tableau des manifestations assurées en 2011:

art. 31.1	Fêtes de tir	270 manifestations
art. 31.11	Tirs de nuit	30 manifestations
art. 31.2	Non membres	64 manifestations
art. 31.3	Tirs d'entreprises	25 manifestations
art. 31.4	Tirs militaires	7 manifestations
art. 31.5	Tirs de jeunesse	41 manifestations
art. 31.6	Tirs 10 m	39 manifestations
art. 31.7	Relève – et tir d'entraînement des Associations	3 polices
art. 31.8	Travaux sur installations de tir	1 police
art. 31.9	Cas spéciaux	14 polices

De plus, divers contrats de longue durée ont été établis selon l'art. 33.

Dicastère assurances
Hansueli Wälte, Herisau

Rapport «sinistres» 2011

Durant l'année écoulée, 34 nouveaux sinistres nous ont été annoncés. Ils concernent 10 personnes, 11 cas de responsabilité civile et 13 dégâts matériels.

De tous les sinistres, il faut relever celui assez particulier de la fermeture d'un chemin pour piétons et carrossable: une chaîne était tendue en travers d'un chemin, mais son marquage était insuffisant. Les cyclistes ou autre «Bikers» ne pouvaient voir assez vite cette chaîne et la collision avec celle-ci a eu des conséquences assez graves. Les dégâts à l'engin utilisé ressortent de la bagatelle. Par contre les blessures subies par la personne ne le sont plus. Nous autres tireurs ne voulons pas que les «non» tireurs aient à subir des dommages causés par une mauvaise préparation de nos installations. Nous faisons appel à vous tous, apportez une attention toute particulière à la sécurité avant, pendant et après le tir!

Des nombreuses questions qui nous sont posées, nous constatons qu'en plus de la couverture offerte par l'USS Assurances, une attention n'est pas suffisamment apportée à:

- Assurance chose pour l'inventaire des installations de marquage, cibleries, mobilier du stand de tir et du canotzet etc, dégâts dus au feu, à l'eau et aux vols.
- Assurance spécifique pour les stands de tir (immeuble) et les dégâts qui pourraient être causés par le feu ou l'eau.

Apportez une attention toute particulière au montant de la somme assurée afin de ne pas être sous-assurés. Portez une attention également à ce que tous vos immeubles soient couverts en dégâts élémentaires.

Pour toutes ces questions, nous sommes à votre disposition et à vos côtés. N'attendez pas d'être confrontés au prochain problème avant de nous contacter!

Commencez cette nouvelle année en nous posant des questions. Des questions posées à temps évitent souvent de longues discussions après et nous permettent de discuter ensemble et d'aller sur le bon chemin.

Dicastère sinistres
Marcel Lattion



Statistique des sinistres

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de sinistres	32	37	27	26	34
Cas liquidés au 31.12.	28	29	20	18	13
Répartition par Associations					
FST	27	25	15	20	27
ASTA	4	12	11	6	7
Autres	1	–	1	–	–
Répartition sinistres					
Accidents	8	10	6	9	9
Sur le chemin	–	–	–	–	1
Domaine choses	17	20	15	11	13
Responsabilité civile	7	7	6	6	11
Dégâts à l'ouïe	–	1	–	1	1
Répartition par manifestation					
Groupe A					
Tir obligatoire	–	2	1	1	1
Tir campagne	–	4	2	1	2
Cours Jeunes Tireurs	1	1	1	1	3
Autres cours	–	1	–	3	5
Tir de sociétés	8	8	5	1	6
Fêtes de tir	4	6	6	9	4
Suites					
Exploitation de tir en générale	12	12	10	7	11
Exploitation	–	–	–	–	–
Armes air comprimé	–	–	–	–	–
Préparation/Travaux	–	3	2	3	2
Les sinistres concernent					
Participants	14	18	14	15	14
Jeunes tireurs	–	1	–	1	2
Cibarres	–	–	–	–	–
Autres fonctionnaires	5	1	1	2	4
Tierces personnes	4	7	3	5	10
Sociétés	9	10	9	3	4
Versements du crédit libre	4	5	4	5	2
Sinistres non assurés	–	–	7	5	8

Dicastère «sécurité et prévention»

Les Officiers fédéraux de tir sont les personnes compétentes pour les installations de tir envers l'USS Assurances et sont donc, en ce qui concerne le travail à effectuer, en première ligne.

Ils conseillent les sociétés, nos clients, pour l'expertise des installations de tir. Ils établissent les mesures de sécurité. Ils participent activement à la formation et à l'instruction des moniteurs de tir et des moniteurs jeunes tireurs. Ils effectuent un travail de prévention au bénéfice de l'USS Assurances. A la fin de cette année, plusieurs officiers ont été libérés de leurs obligations par la SAHS. Ils restent encore une année en fonction en qualité de parrain des nouveaux OFT. Seront remerciés lors de l'AD 2012, avec remerciements pour les services rendus:

- ar 16: colonel EMG Trauffer Peter (reste pour SA Dynamic Shooting dans ar 2)
- ar 11: major Pfund Willy
- ar 16: colonel Betschart Beat
- ar 22: colonel Gnaegi Jean-François
- ar 23: major Stalder Franz

Au mois de juin 2011, le lieutenant colonel Hansjörg Langenegger, expert fédéral pour les places de tir, a pris sa retraite. Le comité, ainsi que le comité administratif, de l'USS Assurances le remercient pour l'excellent travail effectué ensemble. Son successeur est le col EMG Jean-Paul Buschauer, qui est entré en fonction à cette date. Nous nous réjouissons de notre future collaboration.

Les deux actions «déviateurs de douilles» pour le fass 90 et «appareils de protection de l'ouïe» ont été un succès et répondent ainsi aux attentes de l'USS en ce qui concerne la prévention. Ces actions se terminent à fin 2011. Les sociétés ont profité de l'offre comme suit:

- 5'050 pièces déviateurs de douilles (avec CHF 14.- de subvention de l'USS), auprès de l'entreprise Kuert Druck AG à Langenthal
- 3'361 pièces corbeille pour déviateurs de douilles (avec CHF 4.- de subvention de l'USS), auprès de l'entreprise Thomi + Co AG/SA, Lotzwil
- 8'540 pièces appareils de protection de l'ouïe au prix de CHF 15.40

Le nouveau formulaire 27.131.02, Accidents/Dommages subis, est déjà affiché dans passablement d'installations de tir. Il sert d'information pour la modification des mesures à prendre.

Le Conseil des tireurs de l'Association Suisse des tireurs à l'arbalète ASTA a, sur recommandation des moniteurs de tir, et en collaboration avec le responsable du dicastère Sécurité et prévention, édicté des nouvelles prescriptions de sécurité pour le tir à l'arbalète. Les mutations seront effectuées dans l'aide mémoire de l'USS Assurances. Dans le même ordre d'idée, les prescriptions et directives pour la construction, l'entretien et l'exploitation d'une installation de tir à l'arbalète à 30m (ASTA-30) Rgl no 3.2. édition 2000, ont été modifiées.

Le 1^{er} Cours pour moniteurs de chasse a été organisé, en collaboration avec l'OFT de l'ar 16, sur les installations de tir de «Selgis», Muotathal.

Les obligations de tir des chasseurs sont laissées à la discrétion des cantons. De plus en plus, les OFT sont sollicités par les sociétés de chasseurs afin qu'ils collaborent de manière efficace à l'instruction de leurs moniteurs et directeurs de tir. 16 sociétés de chasseurs sont assurées auprès de l'USS Assurances. Lors des cours, les nouveautés peuvent être transmises directement et ainsi augmenter le potentiel de nouveaux clients.

Le responsable du dicastère Sécurité et Prévention a été engagé lors des manifestations suivantes:

- Conférence nationale des OFT à Zürich/Kloten
- Conférence d'automne des OFT à Luzern
- Soutien à l'OFT ar 4, lors des préparations et cours pour chasseurs à Saas Tal
- Soutien à l'OFT ar 16 pour le projet du Stoos-Bahn, à proximité des installations de tir «Selgis» Muotathal.
- Soutien à l'OFT ar 13 pour l'expertise des installations de tir à Lenzburg (stand de chasse)
- Conseils pour la création d'une nouvelle installation Indoor-SA à Lucerne
- Engagement en qualité d'orateur auprès des cours pour moniteurs de tir et des cours de répétition (mise à jour)
- Orateur lors du 1er cours pour moniteurs de chasse de l'OFT ar 16 de «Selgis», Muotathal
- Conseils techniques après des responsables des sociétés et envoi des documents adéquats.

Comptes annuels 2011

Comptes d'exploitation 1.1. – 31.12.	appendice	2011	2010
Primes annuelles		304'402.40	312'905.80
Assurances spéciales		100'898.70	88'403.10
Total encaissement des primes	1	405'301.10	401'308.90
Prestations d'assurance		70'958.60	62'700.85
Prestations d'assurance		76'531.50	66'134.10
Prévention des accidents		3'879.40	23'894.25
Expertises, homologations, cours		28'348.80	20'337.10
Total des charges d'exploitation		179'718.30	173'066.30
Résultat d'exploitation 1		225'582.80	228'242.60
Bénéfice sur titres	2	168'921.77	211'612.35
Bénéfice sur bien immobilier	3	104'622.90	92'469.20
Résultat d'exploitation 2		499'127.47	532'324.15
Encaissement des primes		14'311.00	14'953.20
Indemnités de fonction, salaires		78'260.50	67'297.15
Dépenses séances		48'241.00	41'496.20
Révision, conseils, FINMA		19'119.90	25'247.45
Assemblée des délégués		45'468.70	34'110.86
Imprimés et frais bureau		31'353.75	45'712.40
Frais informatiques		10'807.50	10'635.70
Réclame et sponsoring		4'640.70	46'221.30
Amortissements		13'420.80	0.00
Impôts et dépenses		64'022.08	71'629.97
Mis en réserve pour le jubilé 2013		30'000.00	30'000.00
Total dépenses administration		359'645.93	387'304.23
Bénéfice		139'481.54	145'019.92

Bilan	appendice	31.12.2011	31.12.2010
CCP		31'555.04	31'481.54
Banque		519'843.13	496'110.76
Impôt anticipé		3'285.87	14'155.84
Autres créances		133.00	3'945.20
Limitation des actifs du bilan		35'496.00	37'230.00
Total fortune circulante		590'313.04	582'923.34
Mobilier		1.00	1.00
Informatiques		26'841.60	0.00
Immeuble	4	2'000'000.00	2'000'000.00
Titres	5	3'974'262.64	3'861'430.20
Total fortune immobilisée		6'001'105.24	5'861'431.20
Total des actifs		6'591'418.28	6'444'354.54

Comptes annuels 2011

Créditeurs	34'118.77	45'536.57
Délimitation des passifs	34'000.00	45'000.00
Réserve pour sinistres	295'000.00	295'000.00
Réserve Jubilé 2013	100'000.00	70'000.00
Hypothèque	150'000.00	150'000.00
Total capital de tiers	613'118.77	605'536.57
Capital propre	3'000'000.00	3'000'000.00
Réserve statutaire	2'405'000.00	2'290'000.00
Réserve technique	433'000.00	403'000.00
Bénéfice reporté	817.97	798.05
Bénéfice	139'481.54	145'019.92
Total capital propre	5'978'299.51	5'838'817.97
Total des passifs	6'591'418.28	6'444'354.54

Appendice

Principe de bas des répartitions

Les comptes annuels de l'USS Assurances correspondent et respectent les prescriptions légales du Code des obligations (CO).

1. Répartition de l'encaissement des primes d'après les accidents, dommages matériels et responsabilité civile	2011	2010
Accidents	162'120.44	160'523.56
Dommages matériels	40'530.11	40'130.89
Responsabilité civile	202'650.55	200'654.45
Total recettes de primes	405'301.10	401'308.90
2. Résultat des titres	2011	2010
Le résultat des titres se présente de la manière suivante:		
Rendement des titres/Intérêts/Bénéfices/capital/différence des cours	182'733.65	232'578.15
Frais de gestion et commissions	- 13'811.88	- 20'965.80
Total résultat des titres	168'921.77	211'612.35
3. Résultat immobilier	2011	2010
Les positions suivantes sont incluses dans le rendement immobilier:		
Locations	137'758.00	140'274.85
Frais sur immeuble	- 29'385.10	- 44'055.65
Frais hypothécaires	- 3'750.00	- 3'750.00
Total résultat immobilier	104'622.90	92'469.20

Comptes annuels 2011

4. Bien foncier	31.12.2011	31.12.2010
Indications complémentaires concernant le bien foncier Freiburgstrasse 74b à Berne		
Valeur comptable	2'000'000.00	2'000'000.00
Valeur officielle	1'478'520.00	1'478'520.00
Valeur d'assurance	2'065'000.00	2'065'000.00
5. Titres	31.12.2011	31.12.2010
Le montant des titres passera au bilan à la valeur d'achat moins les corrections sur titres. La valeur cadastrale, au jour du bilan, est composée comme suit:		
Obligations	1'242'745.52	1'253'996.91
Actions	1'110'306.67	1'158'319.35
Fonds	1'239'906.45	1'110'415.94
Dépôt de la fortune liée	381'304.00	338'698.00
Total titres	3'974'262.64	3'861'430.20
Durant l'année 2011, le rendement de notre portefeuille a baissé de -1.37% (2010 - 3.27%). En particulier, les cours très bas des € et US\$ ont influencé ce résultat. Ainsi, nos réserves ont baissé de CHF 218'000.-.		
6. Actifs nantis en garantie des propres engagements	31.12.2011	31.12.2010
Droit de gage, total nominal	510'000.00	510'000.00
Déposés en garantie des propres engagements	510'000.00	510'000.00
Engagés	150'000.00	150'000.00
7. Remarques générales	Le comité a périodiquement contrôlé, pour ce qui est du domaine des assurances et des investissements, les risques. Des mesures ont été prises afin de diminuer au maximum le risque et ainsi faire que les règles de la comptabilité soient respectées.	
Utilisation des bénéfices	31.12.2011	31.12.2010
Gains annuels	139'481.54	145'019.92
Bénéfice reporté	817.97	798.05
Bilan des gains	140'299.51	145'817.97
Attribution à:		
Réserve statutaire	115'000.00	115'000.00
Réserve technique	25'000.00	30'000.00
Total des attributions	140'000.00	145'000.00
Report à l'exercice suivant	299.51	817.97
Berne, 31 décembre 2011 Hans Rudolf Liechti		

Rapport de l'organe de révision
 à l'Assemblée ordinaire des délégués de la
USS Assurances société coopérative, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la USS Assurances société coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

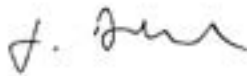
Berne, le 3 février 2012

BDO AG



Thomas Stutz

Expert-réviseur agréé



Jakob Burkhard

Auditeur responsable
 Expert-réviseur agréé

Votre ouïe est-elle en danger?

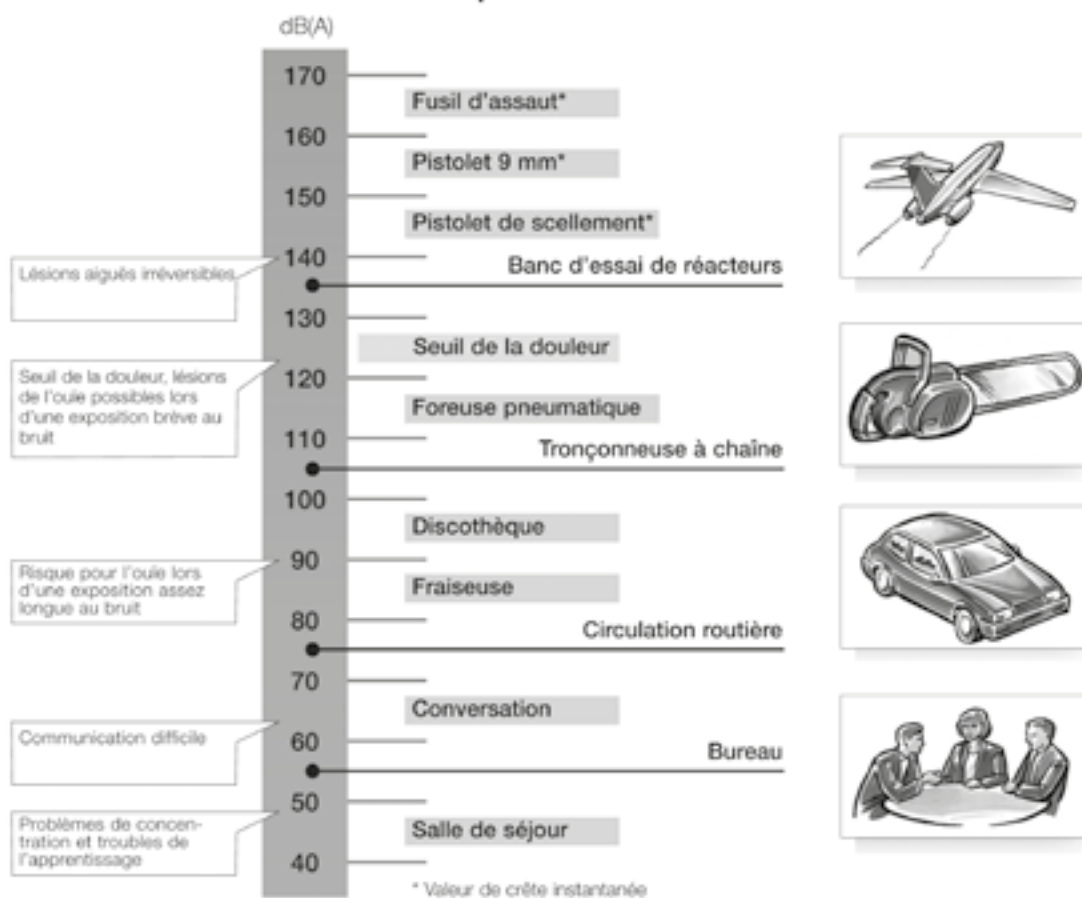
Le risque de subir une perte auditive due au bruit ne dépend pas de la perception que l'on a d'un son (agréable ou non). Sauf lors d'explosions et de déflagrations, le risque encouru ne dépend pas d'un niveau sonore élevé occasionnel, mais du niveau sonore continu, résultant du niveau sonore et de la durée d'exposition. Les protecteurs d'ouïe sont obligatoires aux postes de travail si le niveau sonore continu dépasse 87 dB(A). L'employeur est tenu de mettre à disposition du personnel des protecteurs d'ouïe dès que le niveau sonore moyen continu atteint 85 dB(A).

Les valeurs SNR (SNR = valeur normalisée d'atténuation) des protecteurs d'ouïe sont à respecter.

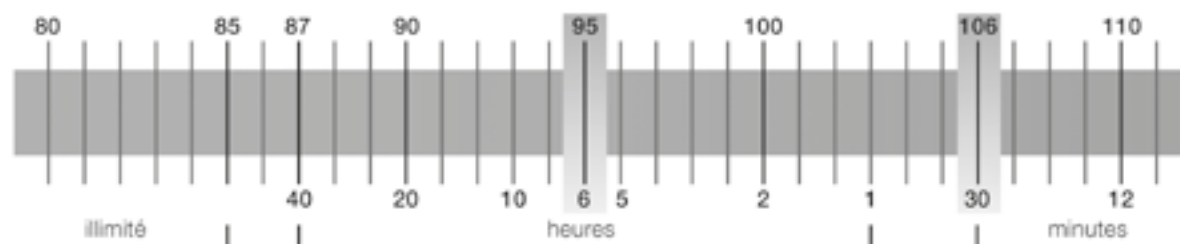
Ces valeurs peuvent être déduites des niveaux sonores.

Lorsque la valeur est de 80 dB(A), cela signifie que l'ouïe est protégée correctement.

Niveaux sonores rencontrés au quotidien



Temps d'exposition hebdomadaire toléré



Exemples:

- travaux avec une tronçonneuse à chaîne sans protecteurs d'ouïe: au maximum 30 minutes.
- musique forte dans des écouteurs avec 95 dB(A) dans les oreilles: au maximum 6 heures par semaine.



Budget des dépenses pour 2011

	Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2012
Prévention des accidents	20'000.00	3'879.40	25'000.00
Expertises, homologations, cours	30'000.00	28'348.80	30'000.00
Encaissement des primes	25'000.00	14'311.00	18'000.00
Indemnités/Salaires	70'000.00	78'115.45	75'000.00
Séances et indemnités journalières	40'000.00	48'241.00	40'000.00
Assemblée des délégués	40'000.00	45'468.70	35'000.00
Imprimés, matériel de bureau, rapport annuel	30'000.00	47'860.30	30'000.00
Publicité et sponsoring	25'000.00	4'640.70	10'000.00
Impôts, taxes	50'000.00	64'022.08	60'000.00
Révision, honoraires de consultants	15'000.00	19'119.90	20'000.00
Frais d'administration divers	15'000.00	6'233.07	10'000.00
Mise en réserve pour le jubilé	30'000.00	30'000.00	20'000.00
	390'000.00	390'240.40	373'000.00



Vorstand / Comité



Präsident / Président

Grünenwald Jean-Paul

Rue des Oeuches 33
2842 Rossemaison

Tel. G 058 357 70 20

Mobile 079 441 13 73

jeanpaul.grunenwald@allianz-suisse.ch



Vize-Präsident, Finanzen / Vice-président, Finances

Meier Siegfried

c/o TRO
Treuhand & Revisions AG
Postfach 1860, 4601 Olten

Tel. G 062 287 66 35

Fax G 062 287 66 44

Mobile 079 415 13 38

smeier@tro-treuhand.ch



Mitglied / Membre

Schneeberger Peter

Hofstrasse 8
6300 Zug

Mobile 079 331 00 74

petsch48@bluewin.ch



Mitglied / Membre

Ramelli Edy

Via Ginnasio 2
6710 Biasca

Tel. P 091 862 21 83

Mobile 079 293 50 39

erabia@bluewin.ch



Mitglied / Membre

Strub Daniel

Route de la Fonderie 2
Box 45
1705 Fribourg

Tel. P 026 660 09 32

Tel. G 026 425 80 05

Mobile 079 792 71 45

daniel.strub@coriswiss.ch



Mitglied / Membre

Vonlanthen Rudolf

Oberzelg 7
1735 Giffers

Tel. P 026 418 15 65

Tel. G 026 347 18 20

Mobile 079 679 29 57

rvonlanthen@vaudoise.ch

Geschäftsführung / Direction administrative



Geschäftsführer / Directeur administratif

Liechti Hans Rudolf
Spiezbergstrasse 24 A
3700 Spiez

Tel. P 033 654 41 60
Fax P 033 654 38 07
Mobile 079 333 30 46
hrf.liechti@hispeed.ch



Geschäftsführer Stv., Prämieninkasso / Encaissement des primes

Schmutz Rolf
Asylstrasse 14b
Postfach 294
3700 Spiez

Tel. P 033 654 71 87
Tel. G 033 672 18 20
Mobile 079 356 09 57
r-schmutz@bluewin.ch



Versicherungen / Assurances

Wälte Hansueli
Triangelstrasse 9
9100 Herisau

Tel. P 071 351 51 72
Fax P 071 352 63 51
Mobile 079 638 29 33
h.waelte@bluewin.ch



Schäden / Sinistres

Lattion Marcel
Baumgartenstrasse 8
6252 Dagmersellen

Tel. P 078 656 54 84
Tel. G 041 416 69 35
Fax P 041 417 56 95
Mobile 078 656 54 84
marcel@lattion.ch



Sicherheitsfragen & Prävention / Sécurité & Prévention

Blaser Ueli
Postfach 712
3550 Langnau i.E.

Tel. P 034 402 46 60
Tel. G 031 323 57 11
Mobile 079 309 42 27
ueli.b50@gmx.ch



Übersetzer, Archiv / Traducteur, Archives

Beucler Germain
Rue de Bonné 24
2732 Reconviiler

Tel. P 032 926 32 29
Mobile 079 797 33 60
pg.beucler@swissonline.ch

Revisionsstelle / Organe de contrôle

BDO AG, Hodlerstrasse 5, 3001 Bern

Aufsichtsbehörde / Autorité de surveillance

FINMA Eidg. Finanzmarktaufsicht
FINMA Autorité fédérale de surveillance marché financiers

Aktuarin / Actuaire

Ort Marianne Dr., Aktuariat, Postfach 3154, 8033 Zürich

Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

Gloor Hansrudolf, Veilchenweg 3, 5034 Suhr
Breitenmoser Elmar, Höheweg 18, 8834 Schindellegi
Kunz Otto, Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève
Mäder René, Studweidstrasse 45, 3700 Spiez
Isler Hans, Gotthelfstrasse 3, 8352 Rätterschen
Hess Peter Dr., Seilerstrasse 2, 5742 Kölliken
Schneeberger Peter, Hofstrasse 8, 6300 Zug
Aebersold Claude, Hohmadstrasse 2, 3600 Thun
Häsler Willy, Waldeggstrasse 22c, 3800 Interlaken
Mathis Walter, Sonmattstrasse 6, 6370 Oberdorf



Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

